



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1090-23**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 15 août 2023, le Règlement 1090-23 concernant la tarification des services d'eau.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la secrétaire-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Donné à Sainte-Julienne, ce vingt-cinquième (25^e) jour du mois d'août l'an deux mille vingt-trois (2023).

Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière